



**Les Gets**  
– MAIRIE –

## ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS  
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

### ARRÊTÉ N°2025-18

**Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement sur la VC n°1 dite route du Front de Neige pour les animations « RED SKI SHOW » par les GETS TOURISME**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,**

**VU** l'arrêté N°2024-48 ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8ème partie- sur la signalisation temporaire ;

**VU** le tableau de classement des voies communales approuvé le 08/11/1996 ;

**VU** la demande faite le 22 janvier 2025 par LES GETS TOURISME représentée par TRIPOZ Christophe – 89 route du Front de Neige – 74260 LES GETS ;

**CONSIDÉRANT** que cet événement est de nature à présenter un danger pour l'utilisateur sur cette section ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'exécuter cet événement dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les entreprises et agents y intervenant ;

**CONSIDÉRANT** que dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la route concernée dans un but de la sécurité publique dans le cadre des animations « RED SKI SHOW » par LES GETS TOURISME ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1er :** La circulation et le stationnement seront interdits les lundis 10, 17, 24 février 2025 et le lundi 3 mars 2025 sur la VC n°1 dite route du Front de Neige, du parking souterrain des Chavannes jusqu'au chalet 1839 situé au n°21 de 18h00 à 20h30.

**ARTICLE 2 :** la signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par LES GETS TOURISME.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- Les Gets Tourisme,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 27 janvier 2025

Le Maire des Gets,

Philippe VINET

